



# AGENDA

## “ Saison culturelle et festive ” et animations à Mours Saint Eusèbe



### OCTOBRE 2019

- Mercredi 23** : Concert jeune public (gratuit) - Salle des fêtes à 10 h  
École de musique et les «Cordes d'Argent» de Saint-Pétersbourg
- Jeudi 24** : Concert de l'école de musique avec les «Cordes d'Argent» de Saint-Pétersbourg  
et un grand chœur - Eglise de Bourg de Péage à 20 h 30

### NOVEMBRE 2019

- Lundi 11** : Commémoration au monument aux morts - 11 h 30
- Jeudi 14** : Repas «gibier» - Club des Aînés - Salle des fêtes - 12 h
- Vendredi 15** : Soirée avec Davy Santiago et Luna del Sol  
Groupe de musique Gipsy et deux danseuses  
Sophroparenthèse - Salle des fêtes à 20 h
- Jeudi 21** : Goûter des anniversaires des années en 9  
Club des Aînés - Salle du club maison des associations

### DÉCEMBRE 2019

- Dimanche 01** : Bourse aux jouets et puériculture - BMX - Salle des fêtes de 8 h à 17 h
- Samedi 07** : Journée des Aînés - Municipalité - Salle des fêtes - 12 h
- Samedi 07** : Marché de Noël (vente d'objets confectionnés par les enfants) et retrait des sapins  
commandés - Groupe scolaire Julien Vicat, à partir de 14 h
- Samedi 07** : Chants des Zigottos et spectacle gratuit de cirque «ça roule ma boule»  
Amicale Laïque - Au gymnase, à partir de 16 h 30,
- Dimanche 08** : Téléthon à Mours - Complexe sportif des Guinches - 9 h à 18 h
- Vendredi 13** : Soirée pyjamas - Eclats d'Lire - 1er étage salle des fêtes à 20 h
- Dimanche 15** : Matinée huîtres - Pétanque Moursoise  
Local du complexe sportif des Guinches à partir de 9 h
- Mercredi 18** : Spectacle pour enfants «magie et la Compagnie Belle Epée»  
Mours Tennis Club - Salle des fêtes à partir de 16 h
- Jeudi 19** : Goûter de Noël - Club des Aînés - Salle du club, Maison des associations

# RENTRÉE SCOLAIRE 2019 à MOURS ST EUSEBE



## Ecole maternelle

La directrice est Madame Clara VALENTI-DUC. Ce sont 104 élèves qui ont fait leur rentrée des classes au sein de l'école maternelle : 32 Petites Sections, 35 Moyennes Sections et 37 Grandes Sections répartis en quatre classes. La classe de Madame VALENTI-DUC sera composée de 27 élèves. La classe de Madame FARGERER comptera 25 enfants. La classe de Madame MONOLIN aura un effectif de 26 élèves. Celle de Madame FOUET sera composée de 26 enfants. L'équipe enseignante sera accompagnée par Mmes Sylvie GRASSO et Agnès RONCAGLIONE ainsi que Mesdames Stéphanie BRIALON et Estelle ROUX. Cette année, le projet pédagogique intégrera un projet musique sur 15 vendredis à raison de 3 heures par jour, animé par Mme Isabelle COSSAIS. Il concerne les quatre classes avec pour objectif :

- . Un éveil musical pour les PS et les PS/MS.
- . Une chorale pour les GS et les MS/GS.

Deux heures sont financées par l'agglomération VALENCE ROMANS AGGLO et une heure par l'amicale laïque Moursoise.



## Ecole élémentaire

La directrice est Madame Christine DERIONS. L'équipe enseignante est composée de mesdames Florence ASTIC, Florence DESMARQUEST, Laurence GARCIN, Laurie SERRIERES Alexandra HUART, Monsieur Hervé MUSEUR.

**Les effectifs sont stables à 205 élèves, répartis en huit classes :**

La classe de Madame SERRIERES accueillera 25 élèves. La classe de Madame DESMARQUEST compte 25 élèves. La classe de Monsieur MUSEUR est composée de 27 élèves. La classe de Madame DERIONS accueillera 27 élèves. La classe de Madame VINSON compte 24 élèves. La classe de Madame ASTIC est composée de 25 élèves. La classe de Madame HUART compte 25 élèves. La classe de Madame GARCIN accueille 28 élèves. La pratique sportive est assurée par Monsieur Aurélien ORRU, animateur sportif, qui assure 8 séances de 1 h 30 par semaine.



Les informations présentes dans LES PAGES MUNICIPALES (pages 24 à 27) sont sous l'entière responsabilité de l'équipe municipale qui remercie l'ACLÉ de lui ouvrir ses pages.

# TRAVAUX SUR LE GROUPE SCOLAIRE JULIEN VICAT

**Régulièrement, les bâtiments communaux ont besoin de travaux le groupe scolaire J. Vicat n'échappe pas à cette règle et le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au budget 2019 les sommes nécessaires à la réhabilitation énergétique de cet ensemble.**

Pâques pour un montant de près de 16 000 € HT.

- Le remplacement des pompes à chaleur de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement nécessaire au rafraîchissement de cet espace notamment l'été lors des fortes chaleurs pour un montant de 8 000 € HT.

qui permettent aux enfants de prendre possession de l'intégralité de la cour de l'école. Le coût de ces travaux a été d'environ 8 000 € HT.

C'est donc un total d'environ 111 000 € HT qui a été investi dans le groupe scolaire, cette année.



Cependant, la liste ne s'arrête pas là. En effet, tous se rappellent la journée du 15 juin 2019 où on a pu voir un orage de grêle d'une intensité inconnue jusqu'à ce jour détruire végétation et bâtiments. Notre commune n'a pas été épargnée ; le gymnase, la salle des fêtes ont été touchés ainsi que d'autres bâtiments avec des dégâts plus ou moins importants. Cependant, c'est l'école qui a le plus souffert de la grêle, c'est en effet 815 m<sup>2</sup> de toiture qui devront être remplacés. La grêle a fendu en de nombreux endroits la protection en zinc générant de nombreuses fuites. Le remplacement de la toiture devrait intervenir pendant les vacances de la Toussaint après validation des travaux par les experts. Pour la commune de Mours le solde de l'orage de grêle du 15 juin représente un total de travaux estimé à environ 250 000 € HT pris en charge à hauteur de 70% par les assurances.

## **Les travaux prévus concernaient :**

- Le remplacement des huisseries bois simple vitrage par des huisseries PVC et/ou aluminium double vitrage avec volets roulants incorporés. C'est donc 65 ouvertures qui ont été remplacées en juillet pour un montant de près de 65 000 € HT.

- Le renforcement de l'isolation haute du groupe scolaire. Cette dernière composée de laine de verre ou de roche a été renforcée par adjonction de laine de roche projetée pour atteindre un coefficient  $R = 9$  (le coefficient préconisé est de 7). Cette opération a pour objectif d'améliorer le rendement énergétique du groupe scolaire mais également le confort des utilisateurs de l'école aussi bien l'hiver que l'été. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances de

- Le remplacement de la quasi-totalité des points lumineux du groupe scolaire constitué essentiellement de tubes néon, par des éclairages de types dalles LED ou tubes LED pour un montant de 14 000 € HT.

Enfin, la commune a choisi d'aménager la cour de l'école en supprimant « l'amphithéâtre » en terre situé en face de l'ALSH et en faisant construire un mur de soutènement et une rampe



## UN POINT SUR L'AMBROISIE



L'État impose aux collectivités locales de veiller à la non-prolifération de l'ambroisie. VALENCE ROMANS AGGLO finance un bureau de contrôle qui, dès le mois de juin, fait un point sur l'ensemble de la Commune de Mours st Eusèbe et repère les différents terrains sur lesquels il existe des plants

qui prolifèrent. A l'issue de cette première inspection, un courrier est envoyé à chaque propriétaire de parcelles afin de faire au mieux pour traiter cette plante allergisante. Certains propriétaires ne sont pas exploitants agricoles et ont mis leurs terres en fermage auprès d'un agriculteur qui utilise et cultive le sol aussi il est demandé à chacun de transmettre les courriers envoyés. Bien souvent les récoltes ne sont pas faites en juin et il est difficile de traiter les champs aussi une deuxième visite est assurée en août afin d'affiner les besoins de traitement. Cette année ce ne sont pas moins de 40 courriers et rappels qui ont été envoyés et malgré cela il existe encore des parcelles non nettoyées à ce jour. Au-delà des terres agricoles certains particuliers et autres chantiers ont été repérés et un appel est lancé à chacun d'entre nous pour éviter les éventuelles proliférations qui occasionnent pour certains de vives réactions. Un petit effort de chacun pour le confort de tous.



### FLASH

L'automne arrive à grand pas et l'hiver suivra. Pour une meilleure visibilité et une plus grande sécurité, pensez à tailler vos haies. Les haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en diminuant la visibilité des usagers des routes, des piétons, des cyclistes et des automobilistes.

## KERMESSE DE L'ÉCOLE

Un beau succès pour la traditionnelle kermesse de l'école organisée par l'Amicale Laïque. Prévue initialement au mois de juin, cette belle fête avait dû être reportée pour cause de canicule. C'est donc après la trêve estivale que parents et élèves se sont retrouvés autour de nombreuses animations, de jeux et d'un karaoké.

## FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 18h a eu lieu le forum des associations. 23 associations culturelles, sportives, créatives ont pu présenter leurs activités aux nombreux visiteurs venus à leur rencontre.



Les informations présentes dans **LES PAGES MUNICIPALES** (pages 24 à 27) sont sous l'entière responsabilité de l'équipe municipale qui remercie l'ACLÉ de lui ouvrir ses pages.

# Infos pratiques

## MAIRIE

04 75 02 17 73

04 75 71 03 22 (fax)

**SITE INTERNET** : mourssainteusebe.fr

**COURRIEL** : mairie.mours.st.eusebe@orange.fr

### Horaires d'ouverture

Lundi Mercredi vendredi

9 h 00 / 12 h 30 - 13 h 15 / 17 h

Mardi jeudi : 9 h 00 - 12 h 30

Samedi : 8 h 30 / 12 h 00

### Permanences maire et adjoints

Samedi 9 h / 12 h ou sur RDV

### Vente de tickets cantine et ALSH

Tous les jours

9 h 00 / 12 h 15 - 13 h 30 / 16 h 30

Samedi 8 h 45 / 11 h 30



## DÉCHETTERIE

04 75 70 87 50

Mours

Lun. mer. jeu. ven. sam.

8 h 45 / 12 h - 14 h / 17 h 30

Fermeture le jeudi de décembre à février

### Romans

Lundi au samedi

8 h 45 / 12 h - 14 h / 17 h 30

Fermée dimanche et jours fériés.



## RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES et CONTAINERS

Mardi et vendredi

à partir de 6 h.

04 75 81 30 48



## GARDERIE / ALSH

04 75 72 51 27

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

7 h 30 / 8 h 30 - 16 h 30 / 18 h 30

Mercredi de 7 h 30 à 8 h 30

Première semaine de toutes les petites vacances

Première semaine des grandes vacances



## CULTE CATHOLIQUE

Messe tous les dimanches

à Génissieux à 10 h 30.

Pour les autres horaires, consulter le tableau à l'extérieur de l'église.

## MUSÉE D'ART SACRÉ

Visite sur rendez-vous pour les groupes de 10 pers.

ou plus en appelant le 04 75 02 24 71



## LA POSTE



### Ouverture du bureau de poste

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi

9 h / 12 h - 14 h / 16 h 30

Mardi

9 h / 11 h 30 - 14 h 30 / 17 h 00

Samedi de 9 h 00 / 11 h 30

## MÉDIATHÈQUE

Maison des associations

### Horaires d'ouverture

Lundi : fermée

Mardi : 15 h / 18 h

Mercredi : 10 h / 12 h - 14 h / 18 h

Jeudi : fermée

Vendredi 15 h / 18 h

Samedi 10 h / 12 h 30

04 75 71 90 74



## PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

Ce service permet à des personnes âgées, handicapées ou malades de bénéficier chaque jour de repas livrés à leur domicile. Pour en bénéficier, elles doivent s'inscrire en mairie. Les tarifs varient de 3€50 à 7€70 par repas, en fonction des revenus et du nombre de repas servis par jour. Il peut être tenu compte de nombreux régimes. Les repas sont facturés au mois.



SAMU

POMPIERS



GENDARMERIE

04 75 02 55 75 04 75 82 52 09

## ASSISTANTE SOCIALE

Centre médico social Saint Donat : 04 75 45 10 20  
il n'y a pas de permanence.



## UN PEU D'HISTOIRE

Elu président de l'ACLÉ depuis peu de temps, je suis la quinzième personne à assurer la présidence de l'association et je souhaite rappeler pour les nouveaux arrivants, et ils sont nombreux à Mours, que notre association a vu le jour le 1er décembre 1972. Son président fondateur, François Gravier, à qui je succède aujourd'hui a, à l'époque, entrepris avec des Moursoises et des Moursois une démarche originale dont le but était et reste toujours de :

- Développer la communication entre habitants anciens et nouveaux, entre habitants et leurs associations, entre habitants et leur conseil municipal en activité, avec un souci de tolérance et de liberté d'expression.

- Rechercher activement, étudier et diffuser l'information publique concernant toutes les questions d'intérêt général et les problèmes posés par les citoyens, avec un souci d'indépendance et d'objectivité. \*

L'ambition étant de devenir des citoyennes et des citoyens responsables et actifs. En même temps que l'organisation, dès février 1973, de réunions publiques d'information, une publication trimestrielle, a alors été créée pour contribuer à atteindre ces objectifs. Il s'agit, bien sûr, du Petit Moursois, dont le premier numéro du 20 décembre 1972 est conservé précieusement par l'association. Et dont vous pouvez voir ci-dessous la couverture et une page représentant la pyramide des âges à Mours en 1968 et l'évolution de la population entre 1886 et 1972. Vous remarquerez qu'à l'époque, tous les textes étaient tapés à la machine à écrire, les graphiques étaient tracés à la main et les schémas étaient construits manuellement à la règle et au compas. Mais, les bénévoles de l'époque agissaient en pionniers ;

en effet, des structures associatives comme celle de l'ACLÉ qui portait alors le nom d'Association Communale de Liaison et d'Etudes étaient inexistantes. Ce caractère novateur est d'ailleurs encore aujourd'hui reconnu et récompensé par les pouvoirs publics puisque le Préfet de Région, sur proposition de la Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, vient de distinguer notre association citoyenne dans le cadre du FDVA-innovation (Fonds de Développement de la Vie Associative). Avec les développements technologiques des moyens de communication, le Petit Moursois a, bien sûr, changé d'aspect et a été complété, en septembre 2015, par la création d'un journal, le F.I.L., (Flash Info Local), bimensuel de deux pages distribué par voie électronique à tous les adhérents dont nous connaissons l'adresse mail.

**L'ACLÉ fête son 47ème anniversaire** en décembre prochain : gageons que l'action collective des bénévoles qui l'ont faite et qui continuent à la faire vivre se prolongera encore de nombreuses années. J'y apporterai ma contribution.

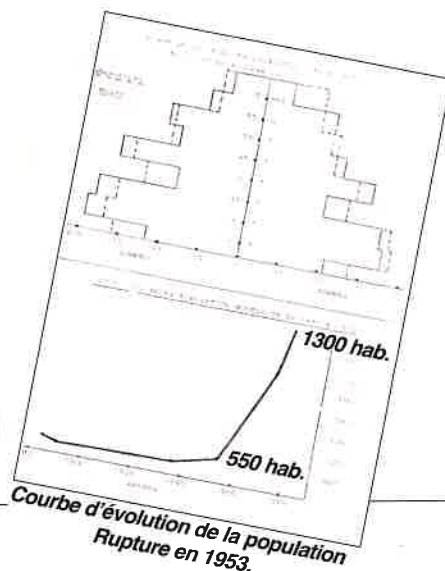
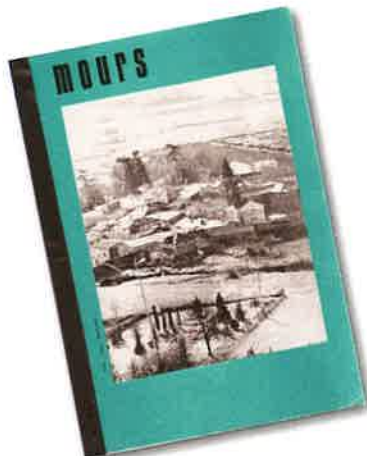
En conclusion je conidère, que pour moi, l'ACLÉ «appartient» à tous les Moursois, et j'incite chacun à formaliser son intérêt en proposant des articles, des sujets, des anecdotes etc..., qui, s'ils correspondent à la philosophie de l'association, pourront être publiés dans le Petit Moursois. Et, rappelons-nous que, quelle que soit la manière dont nous nous engageons, «l'essentiel est de participer».

cf : Pierre de Coubertin

Dans l'espoir que vous répondrez nombreux à cette sollicitation, je vous souhaite une bonne lecture.

\* Extrait des statuts

**Jean-Louis CARON**



Magazine trimestriel édité à 1420 exemplaires distribués gratuitement dans tous les foyers moursois par les correspondants.e.s de secteurs de l'association.

### L'ACLÉ

lepetitmoursois@gmail.com  
maison des associations,  
place de l'Europe 26540 Mours  
Association déclarée en préfecture de Valence, le 01/12/1972 sous le N°7161  
Dépôt légal (article L132-1 code du patrimoine)  
Directeur de publication :  
Jean-Louis Caron  
Mise en page :  
**COMME 1** image : 06 22 77 40 35  
Imprimerie : Blachon 04 75 02 07 05  
Document imprimé sur papier recyclé à 60%